



La Royauté de Marie

Ferdinand Vandry

Volume 5, Number 2, 1949

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1019825ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1019825ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vandry, F. (1949). La Royauté de Marie. *Laval théologique et philosophique*, 5(2), 204–212. <https://doi.org/10.7202/1019825ar>

La Royauté de Marie *

On m'a prié de traiter le sujet que voici: «Quels sont les fondements théologiques de la royauté universelle de Marie?» Afin de pouvoir m'acquitter plus aisément de ma tâche, je devrai vous demander de bien distinguer, dès le début, deux concepts bien différents l'un de l'autre, dont il importe de dégager le sens précis: le concept de mère et le concept de reine. Marie est Mère et Reine à la fois. Ces mots ne veulent pas dire la même chose, surtout lorsque nous avons à préciser le sens des privilèges sublimes dont la Très Sainte Vierge a été investie.

Le concept de mère évoque naturellement celui de la génération et celui de la famille; le concept de reine réveille dans l'esprit l'idée de société parfaite. C'est, en effet, le propre de la maternité de donner à l'enfant l'être et la vie, l'*esse*, comme c'est le propre de la famille de conduire l'enfant à la maturité de son développement. La société civile, au contraire, parce qu'elle est une société parfaite, a pour mission d'assurer au citoyen, déjà arrivé à sa maturité, le *bene esse*, la perfection de son activité dans l'état plus parfait de la vie politique¹. Quand, en parlant de la Sainte Vierge, nous disons qu'elle est la Mère de miséricorde, nous voulons signifier que c'est à sa maternité spirituelle que chacun de nous doit la vie divine qu'il a reçue au baptême, l'*esse* dans l'ordre surnaturel, parce que c'est elle qui nous a fait naître à la vie de la grâce et qui nous entoure ensuite des soins les plus délicats pour conserver et accroître en nos âmes la grâce d'adoption qui nous a faits enfants de Dieu.

Quand, par contre, nous invoquons la Reine de miséricorde, nous nous tournons vers celle à qui a été confié le soin d'assurer l'épanouissement de la vie divine au sein de cette société surnaturelle qu'est l'Église. Au surplus, en élevant nos yeux vers cette Reine toute-puissante, nous songeons surtout à la sollicitude dont elle entoure les confirmés, c'est-à-dire ceux qui ont reçu le sacrement de la maturité spirituelle et de la plénitude de la grâce. Ceux-ci, en effet, sont dans la Cité de Dieu des citoyens au sens très rigoureux du mot. Soldats du Christ, ils ont mission de défendre et de développer au sein de son Royaume la plénitude de la vie divine. À ce titre, ils sont tenus plus que les autres baptisés de servir la Reine dans la mesure même où ils doivent être dévoués aux intérêts du Roi. «Concives et domesticis», citoyens dans le Royaume du Christ-Roi parce que nous sommes des confirmés, nous avons tous le devoir de faire notre part, et toute notre part, pour établir le règne du Christ dans le monde. Nous le ferons dans la mesure où nous saurons nous mettre docilement au service de la Reine Immaculée dont la mission est d'assurer la permanence de la sainteté au sein de l'Église, le Royaume du Christ.

* Conférence prononcée à Lourdes, à l'occasion du 2^e pèlerinage international de Pax Christi, juillet, 1949.—L'auteur tient à exprimer sa profonde gratitude au Doyen de la faculté de Philosophie, M. Charles De Koninek, pour la précieuse collaboration que celui-ci lui a donnée dans la préparation de cette étude.

¹ Voir JACQUES DE MONLÉON, *Petites notes autour de la famille et de la cité*, dans *Laval théologique et philosophique*, 1947, Vol.III, n.2, pp.262-289.

Avant d'établir la preuve de la royauté universelle de Marie, je veux dire quelques mots de l'honneur qui revient à la Sainte Vierge du fait que le Christ lui doit son ascendance royale. Je terminerai en rappelant que ce qui caractérise le mieux la royauté de Marie, c'est que celle-ci est, comme le chante l'Église, la Reine de miséricorde: «Salve, Regina, mater misericordiae».

I. LE CHRIST DOIT À MARIE SON ASCENDANCE ROYALE

Né de Marie, le Christ est de descendance royale. Il est de la race de David et de sang royal. Saint Paul a soin de nous le rappeler: «Il est né de la postérité de David selon la chair» (*Rom.*, I, 3). Aussi, lisons-nous en saint Luc (I, 32): «Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père».

C'est par le Christ que la Nouvelle Alliance est généalogiquement reliée à l'Ancienne. À sa royauté universelle, Jésus a voulu assurer un caractère néanmoins très humain: dans les desseins de Dieu, Celui qui naîtra de Marie sera uni à son peuple par les liens du sang, il sera de sa race, et même son ascendance royale servira, à sa façon, à la perfection de son Royaume et au salut de ceux qu'il veut racheter.

S'il n'était pas né de David, le Christ serait Roi quand même, et dans le sens le plus strict du mot. Ce n'est pas de David son père qu'il tient le pouvoir de régner éternellement sur toute créature, mais c'est le Seigneur Dieu qui l'a établi Roi sur toutes les nations. Aussi, nous pouvons nous demander pourquoi Dieu a ainsi voulu que le Christ fût d'origine royale. En d'autres termes, en quoi cela peut-il contribuer à la perfection de son règne? Nous pouvons en trouver une raison dans le nom qui lui est donné en saint Matthieu: «Emmanuel, Dieu avec nous» (*Mt.*, I, 23). Pour nous sauver, le Verbe a daigné se faire l'un de nous. Il a voulu habiter parmi nous. Il lui a plu de prendre la nature humaine et de lui emprunter tout ce qui pouvait le rapprocher de nous. C'est pour cette raison qu'Il a voulu que sa royauté eût quelque chose de plus profondément humain qui le rattachât à son peuple par les liens du sang. Le Christ-Roi pourra dès lors nous présenter à son Père comme son peuple selon la chair, et son Père pourra nous confondre avec Lui dans l'amour de complaisance dont il l'enveloppe.

Il ne conviendrait pas de sous-estimer cet élément humain de la royauté du Christ, pas plus qu'il ne s'agirait de ne pas savoir apprécier à sa valeur la dignité de la Vierge qui a eu l'insigne honneur de transmettre au Christ le sang royal qui coule dans ses veines. D'autant plus que, pour la rendre digne d'un tel rôle, Dieu a voulu que la Vierge Mère héritât de tout ce qu'il y avait de plus noble chez le saint roi David. Ainsi se ramasse en elle, au plus haut degré de perfection, toute la noblesse de la race royale à laquelle elle appartient et dont elle doit transmettre le sang au Messie.

Mais il y a davantage. Cet héritage royal atteint en Marie un degré unique de perfection, parce qu'il est reçu dans la plus parfaite et la plus pure des créatures: «Quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur», nous dit saint Thomas. Et le fait qu'elle seule ait été jugée digne de com-

muniquer au Christ le sang de David révèle en elle une noblesse royale bien supérieure à celle qu'on a pu admirer chez ses ancêtres.

C'est ainsi que l'ascendance royale du Christ manifeste chez lui l'ardent désir de ne rien négliger de tout ce qui peut l'unir à nous plus étroitement, en même temps qu'elle ajoute un gracieux fleuron à la couronne de Marie, sa Mère.

II. LA VIERGE REINE

Cependant, un homme n'est pas roi du seul fait de son ascendance royale; de même une femme n'est pas reine pour avoir donné naissance à un roi. Pour être reine, au sens vrai du mot, il faut que, de quelque façon, elle soit associée au gouvernement du royaume. La royauté de la Vierge ne se borne donc pas à l'incomparable privilège d'avoir donné naissance au Fils de David. Sa royauté est d'un autre ordre, bien supérieur. Elle est reine au sens le plus rigoureux du terme, et son ascendance royale ne peut être, en aucune manière, le constitutif formel de sa royauté. Elle est reine de par la volonté de Dieu, parce qu'il a plu au Père de l'associer au gouvernement du Royaume de son Fils.

Pour montrer que Marie est en toute vérité la Reine du Royaume du Christ, il me semble qu'il suffira d'expliquer ceci: non seulement Marie est la Mère de Celui qui est notre Rédempteur et notre Roi, mais elle est aussi, parce qu'elle l'a voulu, la Mère du Rédempteur en tant que tel, la Mère du Roi en tant que tel. En d'autres termes, ce n'est pas par accident que Marie se trouve être la Mère de celui qui est notre Sauveur et notre Roi; c'est, au contraire, parce qu'elle a consenti à ce que Dieu l'intègre comme un élément indispensable dans l'œuvre de la Rédemption.

Il y a, en effet, entre la Mère de Jésus et la Rédemption, entre elle et la royauté universelle de son Fils un lien de causalité véritable, en vertu duquel Marie est effectivement associée à l'œuvre de la Rédemption, à la puissance royale et au règne de son Fils. C'est Dieu qui l'a ainsi voulu. Il a décrété que le consentement de Marie fût nécessaire à l'établissement et à la vie du Royaume du Christ. C'est elle qui a élu ce Roi de miséricorde, comme c'est elle qui a rendu possible son Royaume. «*Fiat mihi secundum verbum tuum*»: c'est dans ce consentement, qu'elle a librement donné aux desseins de Dieu sur elle, que la Vierge doit d'abord nous apparaître comme la Reine du Royaume du Christ. En consentant à devenir la mère du Sauveur-Roi comme tel, elle a accepté d'être étroitement associée à l'œuvre du salut des hommes telle que Dieu l'a voulue et au règne éternel de celui qui devait sauver le monde. Elle a rendu possible le Royaume du Christ, elle est devenue la Mère du Roi en tant qu'il est Roi. De ce fait, elle a pris sa place, devenue nécessaire, aux côtés du Christ-Roi dans le gouvernement du monde et elle est devenue en toute vérité la Reine du Royaume dont Jésus est le Roi.

C'est pour n'avoir pas compris cela que les protestants ont abandonné le culte de la Sainte Vierge, en qui ils refusent de voir autre chose que la Mère de celui qui s'est fait le Sauveur du monde. Ils ne savent pas comprendre que Dieu a voulu faire d'elle l'associée de son Fils dans l'œuvre de

la Rédemption. Pour avoir abandonné l'interprétation des Saintes Écritures aux seules lumières de la raison naturelle ils en sont venus à ne plus savoir dégager de la scène de l'Annonciation les enseignements divins qui s'y trouvent enchassés.

C'est bien, en effet, dans le dialogue, d'une simplicité sublime, engagé entre l'Ange et Marie que l'Église a toujours aperçu le rôle de corédemptrice assigné à la Mère de Jésus par la Sainte Trinité et tous les privilèges inestimables qui en découlent. L'enseignement des Pères en fait foi et la sainte Liturgie se plaît à nous le rappeler en maintes occurrences.

L'Annonciation s'est accomplie dans l'ordre le plus parfait, puisqu'elle est l'œuvre de Dieu. Cet ordre est dès lors d'une importance capitale: on y doit trouver une abondante source de lumière. Il est l'ordre d'un tout indivisible où la réponse de la Vierge se soude aux paroles de l'Ange pour nous manifester ce que sera l'économie de la Rédemption. Ce Fils que la Vierge concevra, qu'elle enfantera, et auquel elle donnera le nom de Jésus, il sera grand, «on l'appellera le Fils du Très-Haut: le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père: il règnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin» (Luc, I, 32). Telles sont les paroles de l'Ange.

La réponse de la Vierge est toute simple et absolument compréhensive. Marie accepte tout: «Voici la servante du Seigneur: qu'il me soit fait selon votre parole». Ce *Fiat* est un acquiescement complet et sans réserve à tout ce que le Seigneur lui propose. Elle veut la personne et la vie de Jésus, elle veut avec Dieu tout ce qu'il sera et tout ce qu'il fera. Par là elle s'intègre dans l'économie de la Rédemption: elle accepte d'y jouer un rôle de premier plan, elle y prend la place d'un premier principe et elle devient un élément indispensable à l'établissement du Royaume de son Fils. En se conformant sans restriction aux desseins de Dieu, elle entend acquiescer à tout ce que Dieu lui a proposé. Elle se fait ainsi l'associée de son Fils pour accomplir avec Lui son œuvre tout entière et pour établir son règne, qui n'aura point de fin. C'est dire qu'elle sera Reine avec Lui, Reine du Royaume dont Il sera le Roi.

Ajoutons à cela que les paroles de l'Ange indiquent nettement que la Vierge est parfaitement apte à cette sublime mission qui sera la sienne. Écoutez-le: «Je vous salue, Marie, pleine de grâce»: *Gratia plena*. Pleine de grâce, c'est le nom que l'Ange lui donne. C'est son nom. D'après la suite du discours de l'Ange, il faut comprendre que c'est cette plénitude de grâce qui la rend apte au rôle qui lui est réservé. Saint Thomas nous dit: *Praemisit Angelus idoneitatem ejus ad conceptum*¹: l'Ange a pris soin de lui apprendre qu'elle est apte à tout ce que le Ciel attend d'elle. Il s'agit donc bien d'une plénitude de perfection, qui la proportionne à la dignité du Fils, Sauveur et Roi, qui lui sera donné.

La parole subséquente de l'Ange renferme le principe sur lequel s'appuie l'ineffable grandeur de la Vierge-Reine: «Le Seigneur est avec vous»: *Dominus tecum*. Le nom du Seigneur, dit saint Albert le Grand, désigne

¹ IIIa, q.30, a.4, c.

de manière absolue la toute-puissance de Dieu¹. Il faudrait pouvoir citer ici tout le chapitre que ce grand docteur marial a consacré à ces paroles, *Dominus tecum*, dans son rigoureux et profond *Mariale*. Contentons-nous, cependant, de l'observation de saint Thomas d'Aquin: «Le Seigneur, n'est-ce point le Père de Celui qui est son Fils à elle aussi? Privilège que n'a jamais eu aucun ange ni aucune créature. 'Ce qui naîtra de vous sera saint; il sera appelé Fils du Très-Haut'. Le Seigneur est donc avec la Bienheureuse Vierge d'une tout autre manière qu'avec l'Ange: il est avec l'Ange comme son Seigneur et Maître; il est avec la Vierge comme un fils. Privilège unique. Aussi ces paroles: 'Le Seigneur est avec vous' sont-elles le plus magnifique éloge que l'on puisse faire de Marie. Il n'est pas, pour la désigner, d'expression plus élogieuse. C'est donc à bon droit que l'Ange la révère comme sa Dame et sa Souveraine. Le nom de Marie qu'il lui donne complaisamment, signifie, dans la langue syrienne, Dame et Souveraine»². D'ailleurs, quelle que soit l'étymologie du nom de Marie, les paroles que lui adresse Elisabeth suffisent à nous apprendre qu'elle est vraiment Dame et Souveraine, puisque celle-ci l'appelle la Mère du Souverain Seigneur: «D'où m'est-il donné que la Mère de mon Seigneur vienne à moi?» (Luc, 1, 43)

La dignité incomparable de la Vierge-Reine nous est encore manifestée par le nom qu'elle devra donner à son Fils: «Vous lui donnerez le nom de Jésus» (Luc, 1, 31) c'est-à-dire Sauveur. Quelle est la portée de ce nom? La parole de l'Ange est très explicite: le Fils qu'elle concevra, qu'elle enfantera et auquel elle donnera le nom de Jésus, c'est-à-dire Sauveur, il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père; il règnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura point de fin (Luc, 1, 32).

Remarquons l'importance du futur indicatif: «Il sera, on l'appellera, il règnera, son règne n'aura point de fin». C'est l'Éternel, au sein duquel se fait toute prédestination, qui manifeste à la Vierge ses desseins infaillibles et la part qu'elle aura dans leur réalisation. Elle est donc, par le fait de son consentement, une cause *per se*, une cause directe et universelle, dans l'accomplissement des desseins de Dieu. Elle est donc Mère de son Fils en tant qu'il sera Sauveur et Roi.

Notons enfin que c'est Dieu qui envoie l'Ange à Marie: «L'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu» (Luc, 1, 26). Les auteurs ne manquent pas d'insister sur le fait que la personne du Fils de Marie préexiste à sa Mère et que «toutes choses ont été faites par Lui, rien de ce qui a été fait n'ayant été fait sans Lui» (Jean, 1, 3). C'est donc par Lui que l'Ange fut envoyé à Marie. C'est donc Lui qui a choisi sa Mère, c'est Lui qui a voulu s'incarner en elle et devenir par elle Sauveur et Roi. C'est encore Lui qui a voulu obtenir de celle qui devait être sa Mère son parfait acquiescement à l'œuvre entière de la Rédemption. Bref, ce n'est pas par accident que la Mère du Fils de Dieu se trouve être en même temps la Mère du Sauveur-Roi.

¹ *Mariale sive quaestiones super Evangelium*: «Missus est», q.165 dans *Opera Omnia*, ed. BORNET, T.XXXVII, Paris 1898, pp.246-249.

² *Expositio super Salutatione angelica* (trad. ajoutée en appendice à la *Somme théologique*, III Pars, qq.27-34, éd. REVUE DES JEUNES).

La Vierge est donc la Mère d'un fils à la fois Sauveur et Roi, qui l'a lui-même choisie et qu'elle, a librement accepté. Nous sommes donc en présence d'une alliance très réelle conclue entre la Mère et son Fils, une alliance qui a pour objet, certes, la filiation humaine de Jésus, mais qui a aussi pour objet la Rédemption par le Christ, la royauté universelle du Christ et son règne éternel. Marie devient donc l'associée de son Fils en tant qu'Il est Sauveur et Roi. Or, l'associée du roi, c'est la définition même de la reine.

Marquons en outre que le dessein éternel de Dieu sur son Fils a déterminé qu'Il règnera et que son règne n'aura point de fin. Marie est donc l'associée du Roi pour toujours. Avec Lui elle règnera éternellement.

Ajoutons que non seulement Marie est la Reine du Royaume de Dieu, mais qu'elle est une Reine parfaite. C'est avec raison que les auteurs modernes insistent sur le fait que la notion de reine n'est pas du tout celle de roi en second. «Quand on cherche à dégager du titre de reine attribué à la Sainte Vierge par une tradition toujours vivante son contenu théologique, une tentation menace, qu'on n'évite pas toujours, c'est d'en faire un simple décalque du titre de Roi, propre à son Fils, sans prendre garde à la forme féminine qui le caractérise et qui, loin d'être accidentelle, en détermine le sens spécifique¹. Nous n'hésitons pas à faire nôtre cette définition de la femme-reine: «La reine, c'est la femme qui, à son titre de femme, s'unit au roi comme tel pour le compléter, non seulement dans son être et dans sa vie d'homme, mais encore dans son être et dans sa vie de roi². La perfection de cette Reine doit être jugée à la lumière de la perfection du Roi. Ce principe s'applique à la Sainte Vierge d'une façon tout à fait unique, car elle est en tout ce que le Christ-Roi veut qu'elle soit: «Vous avez trouvé grâce devant Dieu», lui dit l'Ange (Luc, I, 30).

La perfection de cette Reine se mesure encore par l'efficiace du rôle qu'elle joue aux côtés du Roi dans l'exercice même de la royauté. À ce point de vue encore, la Sainte Vierge échappe à toute imperfection, à cause de son incomparable humilité, qui fait d'elle la collaboratrice parfaite du plus parfait des rois. *Ecce ancilla Domini*, a-t-elle répondu à l'Ange; «Voici la servante du Seigneur». Cette humilité la rend parfaitement malléable entre les mains de son Seigneur et Roi.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'exercice de cette royauté de Marie, totalement consacré à établir le règne du Christ-Roi, consiste avant tout dans son rôle souverainement secourable de Médiatrice universelle. Après avoir coopéré à la Rédemption du monde par la part très intime qu'elle a prise à la vie et à la mort de son Fils, elle ne cesse, par la toute-puissance de son intercession, de répandre et de conserver la vie divine au sein du royaume dont elle est la Reine. Elle est auprès de son Fils Reine de miséricorde, *Regina misericordiae*.

¹ M.-J. NICOLAS, O.P., *La Vierge Reine*, dans *Revue Thomiste*, 1939, pp.2-3.

² *Ibid.*, p.17.

III. LA REINE DE MISÉRICORDE

Saint Albert le Grand nous donne d'excellentes raisons, qui sont parfaitement démonstratives, pour établir que le nom le plus propre à désigner la souveraine dignité de la Sainte Vierge est celui de Reine de miséricorde: *propriissimum nomen quod beatissimae Virgini secundum suam dignitatem summam debetur, est regina misericordiae*¹. C'est ce que chante l'Église, et nous avec elle: *Salve, Regina—mater misericordiae*: «Salut, Reine, Mère de miséricorde». Le propre de cette reine, c'est d'être en même temps une mère de miséricorde. Pourquoi en est-il ainsi?

Saint Thomas d'Aquin nous apprend que la miséricorde de Dieu apparaît dans toutes ses œuvres et qu'elle est la source première de toutes choses: *In quolibet opere Dei apparet misericordia quantum ad primam radicem ejus*². Or Marie est le chef-d'œuvre de Dieu. Il convient donc qu'elle soit un chef-d'œuvre de miséricorde et que celle-ci éclate avec splendeur en tout ce qu'elle fait au service du Christ-Roi.

Dans le royaume du Christ elle est Mère de la miséricorde. Ce rôle lui convenait éminemment puisqu'elle est la mère des chrétiens et que sa mission consiste à conserver chez ses enfants, pécheurs rebelles et tellement dignes de pitié, la vie surnaturelle qu'ils doivent à sa maternité spirituelle.

Reine de miséricorde est un titre gracieux qui peut s'entendre de diverses façons. Marie est la Reine du Royaume dont le Roi est mort par pitié pour nous. Ce Roi est la Victime qu'elle a elle-même immolée sur le Calvaire pour faire éclater la miséricorde du Tout-Puissant. C'est aussi sa miséricorde qui nous obtient de son Fils, avec notre salut, les grâces qui nous ordonnent au bien du Royaume dont la fin n'est autre que le bien commun universel, c'est-à-dire Dieu tel qu'il est en lui-même. Médiatrice universelle de toutes grâces, elle nous obtient, par son intercession toute-puissante, le bonheur de ne pas être trop indignes du Royaume dont nous sommes les sujets.

C'est surtout dans le récit des noces de Cana que nous apparaît, dans sa touchante réalité, la miséricorde toute maternelle de la Vierge-Reine. «Le troisième jour, lisons-nous dans saint Jean, il se fit des noces à Cana en Galilée, et la Mère de Jésus y était. Jésus fut aussi convié aux noces avec ses disciples. Le vin étant venu à manquer, la Mère de Jésus lui dit: Ils n'ont point de vin. Jésus lui répondit: Femme, qu'est-ce que cela pour moi et pour vous? Mon heure n'est pas encore venue. Sa Mère dit aux serviteurs: Faites tout ce qu'il vous dira» (Jean, II, 1-5). On sait la suite.

Dans son commentaire sur ce passage de l'Écriture, saint Thomas nous fait observer que la Mère du Christ y joue le rôle de Médiatrice. *Gessit ergo Mater Christi mediatrix personam*. Remarquez la pitié et la miséricorde de la Vierge: parce qu'elle est pleine de miséricorde, elle veut subvenir à la misère des autres et leur procurer ce qui leur manque. Et pourtant il s'agit en le cas de biens dont l'importance est assez secon-

¹ *Mariale*, q.162.

² *Ia*, q.21, a.4.

daire. Remarquez aussi la diligence de la Vierge: elle n'attend pas que ses protégés en soient rendus à l'extrême nécessité pour venir à leur secours. Si la Vierge de miséricorde n'était pas intervenue, non seulement les convives auraient manqué de vin, mais ils auraient été privés du meilleur des vins. Remarquons enfin que la Sainte Vierge intercède pour nous à temps et à contretemps: le Christ n'avait-il pas dit expressément: «Mon heure n'est pas encore venue»? N'hésitons donc pas à reconnaître et à magnifier la grande miséricorde de celle qui est à la fois notre Mère et notre Reine.

CONCLUSION

Concluons. Dans le Royaume du Christ, Marie est Reine et sa royauté est faite de miséricorde. Dieu l'a exaltée à ce point afin de nous élever avec elle jusqu'au trône où elle règne pour toujours avec le Christ-Roi. «Le Christ Jésus, dit l'Apôtre, s'est abaissé Lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et dans les enfers; et que toute langue confesse, à la gloire de Dieu le Père, que Jésus-Christ est Seigneur» (*Phil.*, III, 8-11).

Parce qu'elle a été associée aux humiliations et aux souffrances de son Fils, comme à toute la Rédemption, la Vierge Marie a elle aussi mérité d'être exaltée au-dessus de toutes les créatures. Elle a reçu un nom qui lui assure un empire absolu sur le monde: elle est la Reine de miséricorde.

Tandis que les tyrans ne cherchent que leur propre intérêt, les rois, eux, ne doivent avoir en vue que le bien de leurs sujets. «C'est pour cette raison, dit saint Alphonse de Liguori, à l'appui de saint Albert le Grand, que dans la cérémonie du sacre, on oint la tête des rois avec l'huile, symbole de miséricorde. On leur fait entendre par là que leur principal devoir, sur le trône, c'est d'entretenir en eux-mêmes des sentiments de compassion et de bonté à l'égard de leurs sujets. Les rois doivent donc vaquer tout spécialement aux œuvres de miséricorde; néanmoins il faut qu'ils sachent, à l'occasion, exercer la justice envers les coupables. Il n'en est point ainsi de Marie: elle est reine, sans doute, mais ce n'est pas une reine de justice chargée de punir les malfaiteurs; c'est une reine de miséricorde dont l'unique office est d'avoir pitié des pécheurs et d'obtenir leur pardon. C'est pour cela que l'Église nous la fait expressément appeler Reine de miséricorde»¹. Parmi les textes cités par saint Alphonse, il en est un que l'on avait depuis longtemps attribué à saint Thomas: «*Virgo beatissima, quando Filium Dei in utero concepit et postmodum peperit, dimidiam partem regni Dei impetravit, ut ipsa sit regina misericordiae cujus Filius est rex justitiae.* — La Bienheureuse Vierge en concevant dans son sein le Fils de Dieu qu'elle a ensuite mis au monde, est entrée en possession de la moitié du Royaume de Dieu en devenant la Reine de miséricorde du Royaume dont son Fils est le Roi de justice».

¹ *Les Gloires de Marie*, Ière Partie, ch.1. (Trad. éditée par DESCLÉE, DE BROUWER et CIE, 1887, T.I, pp.5 et 6.)

Remercions Dieu d'avoir fait la Très Sainte Vierge si belle et si grande, et de lui avoir donné dans l'œuvre de notre salut, à côté de son divin Fils, une place éminente dont nous ne saurions exagérer l'importance. Reine de miséricorde au Royaume du Christ, elle exerce sur celui-ci une irrésistible influence à laquelle il ne sait se soustraire. Nous avons là la raison de notre espérance. Demandons à la Vierge avec confiance d'avoir pitié de nous et d'avoir pitié du monde. Parce qu'elle est la Reine de miséricorde elle est aussi la Reine de la paix. Supplions-la de ramener dans le monde la paix du Christ en assurant le triomphe de son Église.

MGR FERDINAND VANDRY.
